

COMMUNE  
DE  
FRASNES-LEZ-ANVAING

# ENQUÊTE PUBLIQUE

## AVIS

MODIFICATION A LA VOIRIE COMMUNALE  
(Décret du 6/02/2014 relatif à la voirie communale)

FRASNES-LEZ-BUISSENAL – SUPPRESSION PARTIELLE D'UNE SECTION DE L'ASSIETTE DU SENTIER VICINAL N° 119.

Le Collège communal porte à la connaissance du public qu'une demande de modification de voirie tendant à la suppression partielle d'une section de l'assiette du sentier vicinal n° 119 établie sur les parcelles cadastrées section A n°s 4 c, 14 a, 14 b, 15, 10 c (lieux-dits « Grinquier » et « Bois Robin ») a été introduite par :

- Mr. et Mme. EVRARD Amaury-WALLEZ Christine, rue Grinquier, 1 à 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL
- Mr. et Mme. EVRARD Jean-MAIRIE Eliane et consorts, rue Aulnoit, 27 à 7912 SAINT-SAUVEUR.

<i>DATE DE L'AFFICHAGE</i>	<i>DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE</i>	<i>LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE</i>	<i>LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES :</i>
18/05/2020	22/05/2020	<i>Lieu :</i> Administration communale, Place de l' Hôtel de Ville, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal  <i>Date de clôture:</i> <b>22 juin 2020.</b> <i>Heure de clôture: 11 H 30.</i>	Administration Communale Collège Communal Place de l'Hôtel de Ville 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'Administration Communale, sur rendez-vous à définir préalablement avec le service environnement joignable au 069/87.16.25 ou 069/87.16.26 pendant les heures de service ou par mail à : [environnement@frasnes-lez-anvaing.be](mailto:environnement@frasnes-lez-anvaing.be)

Les réclamations et observations écrites seront adressées par courrier, du 22/05/2020 au 22/06/2020, au Collège Communal, Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées à l'agent communal délégué à cet effet, jusqu'au 22/06/2020 à 11 H 30.

### [DES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES ICI](#)

Le 11 MAI 2020.

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Mme Dominique VALLEZ.

Mme Carine DE SAINT MARTIN.